

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 03398

Numéro SIREN : 832 732 887

Nom ou dénomination : BOHO MANAGEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 11/09/2018 sous le numéro de dépôt 10842



COMPTES ANNUELS

SASU BOHO MANAGEMENT

125 rue Gilles Martinet

34070 MONTPELLIER

Exercice clos le : 31 Décembre 2017

SIRET : 832 732 887 00019

Sommaire

Bilan	1
<i>ACTIF</i>	<i>1</i>
<i>Actif immobilisé</i>	<i>1</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>1</i>
<i>PASSIF</i>	<i>2</i>
<i>Capitaux Propres</i>	<i>2</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>2</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>2</i>
Compte de résultat	3
Bilan détaillé	5
<i>ACTIF</i>	<i>5</i>
<i>Actif immobilisé</i>	<i>5</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>5</i>
<i>PASSIF</i>	<i>6</i>
<i>Capitaux Propres</i>	<i>6</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>6</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>6</i>
Compte de résultat détaillé	7
Soldes intermédiaires de gestion	9
Préambule	11
Liasse fiscale	12



Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	du 01/10/2017 au 31/12/2017 (03 mois)			Néant	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)					
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	289		289		289
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	18 885		18 885		18 885
. Autres	554 244		554 244		554 244
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	17 221		17 221		17 221
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	1 321		1 321		1 321
TOTAL (II)	591 960		591 960		591 960
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	591 960		591 960		591 960




Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	du 01/10/2017 au 31/12/2017 (03 mois)	Néant	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	100 000		100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	-157 548		- 157 548
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	-57 548		- 57 548
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	213 299		213 299
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	408 802		408 802
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	5 224		5 224
. Organismes sociaux	18 672		18 672
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 668		1 668
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	618		618
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 224		1 224
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	649 508		649 508
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	591 960		591 960



Compte de résultat

Présenté en Euros

Présenté en Euros

	du 01/10/2017 au 31/12/2017 (03 mois)	Néant	Variation absolue	%		
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	600 000		600 000		600 000	N/S
Chiffres d'affaires Nets	600 000		600 000		600 000	N/S
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges						
Autres produits			2		2	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			600 002		600 002	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			709 828		709 828	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés			589		589	N/S
Salaires et traitements			31 891		31 891	N/S
Charges sociales			12 943		12 943	N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges						
Total des charges d'exploitation (II)			755 250		755 250	N/S
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-155 248		- 155 248	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			2 299		2 299	N/S
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			2 299		2 299	N/S
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-2 299		- 2 299	N/S
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-157 548		- 157 548	N/S

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	du 01/10/2017 au 31/12/2017 (03 mois)	Néant	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	600 002		600 002	N/S
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	757 549		757 549	N/S
RESULTAT NET	-157 548		- 157 548	N/S
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	du 01/10/2017 au 31/12/2017 (03 mois)			Néant	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
TOTAL (I)					
Actif circulant					
Avances & acomptes versés sur commandes	289		289		289
4091000000 FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTES	289		289		289
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	18 885		18 885		18 885
4456610000 TVA DEDUCTIBLE ABS	16 820		16 820		16 820
4458600000 TVA / FACT NON PARVENUES	2 065		2 065		2 065
. Autres	554 244		554 244		554 244
4673000000 NBHR	216 500		216 500		216 500
4675000000 PARIS RESIDENCE CLUB	337 744		337 744		337 744
Disponibilités	17 221		17 221		17 221
5120000000 BANQUE	17 221		17 221		17 221
Charges constatées d'avance	1 321		1 321		1 321
4860000000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 321		1 321		1 321
TOTAL (II)	591 960		591 960		591 960
TOTAL ACTIF (0 à V)	591 960		591 960		591 960

Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	du 01/10/2017 au 31/12/2017 (03 mois)	Néant	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :) 1010000000 CAPITAL	100 000 100 000		100 000 100 000
Résultat de l'exercice	-157 548		- 157 548
TOTAL (I)	-57 548		- 57 548
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Associés	213 299		213 299
4551000000 C/C BOHO GROUP	213 299		213 299
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	408 802		408 802
4010000000 FOURNISSEURS	396 588		396 588
4081000000 FOURN. FACT. NON PARVENUES	12 214		12 214
. Personnel	5 224		5 224
4282000000 DETTES PROV.S/CONGES PAYES	5 224		5 224
. Organismes sociaux	18 672		18 672
4310000000 URSSAF	11 730		11 730
4373500000 KLESIA RETRAITE	4 476		4 476
4373510000 HENNER MUTUELLE	57		57
4373520000 KLESIA PREVOYANCE	196		196
4373530000 AMETRA	36		36
4382000000 CHARGES SOCIALES CONGES PAYES	2 177		2 177
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 668		1 668
4455000000 TVA A DECAISSER	1 668		1 668
. Autres impôts, taxes et assimilés	618		618
4486000000 ETAT - CHARGES A PAYER	618		618
Autres dettes	1 224		1 224
4671000000 JS INVEST	1 224		1 224
TOTAL (IV)	649 508		649 508
TOTAL PASSIF (I à V)	591 960		591 960



Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

		du 01/10/2017 au 31/12/2017 (03 mois)		Néant	Variation absolue	%
		France	Exportations	Total	Total	
Production vendue services		600 000		600 000	600 000	N/S
7060000000 PRESTATIONS DE SERVICE		600 000		600 000	600 000	N/S
Chiffre d'affaires Net		600 000		600 000	600 000	N/S

Présenté en Euros

	du 01/10/2017 au 31/12/2017 (03 mois)	Néant	Variation absolue	%
Autres produits	2		2	N/S
7580000000 PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	2		2	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	600 002		600 002	N/S
Autres achats et charges externes	709 828		709 828	N/S
6063000000 FOURN.ENTR. & PETIT EQUIP.	8		8	N/S
6110000000 SOUS TRAITANCE GENERALE	160 750		160 750	N/S
6132100000 LOYER RUE DE BRETAGNE	2 400		2 400	N/S
6135000000 LOCATIONS MOBILIERES	1 148		1 148	N/S
6155000000 ENTRETIEN MATERIEL	30		30	N/S
6181000000 ABONNEMENT LOGICIEL COMPTABLE	11		11	N/S
6226100000 HONORAIRES DIVERS	293 333		293 333	N/S
6226200000 HONORAIRES COMPTABLES	770		770	N/S
6226210000 HONORAIRES CAC	929		929	N/S
6226300000 HONORAIRES JURIDIQUES	8 750		8 750	N/S
6251100000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS DIRECTION	234 044		234 044	N/S
6251200000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS SALAIRES	2 340		2 340	N/S
6251300000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS CONSULTANTS	950		950	N/S
6257100000 RECEPTIONS / MISSIONS DIRECTION	27		27	N/S
6257200000 RECEPTIONS / MISSIONS SALAIRES	1 736		1 736	N/S
6261100000 TELEPHONE MOBILE	170		170	N/S
6270000000 FRAIS BANCAIRES	2 431		2 431	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés	589		589	N/S
6312000000 TAXE APPRENTISSAGE	181		181	N/S
6313000000 FORMATION PROFESSIONNELLE	147		147	N/S
6351110000 CONTRIB. S/ VALEUR AJOUTEE DES ENTREP.	261		261	N/S
Salaires et traitements	31 891		31 891	N/S
6411000000 SALAIRES DES DIRIGEANTS DE STE.	26 667		26 667	N/S
6412000000 CONGES PAYES	5 224		5 224	N/S
Charges sociales	12 943		12 943	N/S
6451000000 COTISATIONS URSSAF	7 769		7 769	N/S
6453000000 COTISATIONS RETRAITE	2 743		2 743	N/S
6457200000 COTISATIONS MUTUELLE	28		28	N/S
6458100000 COTISATIONS PREVOYANCE	196		196	N/S
6458200000 MEDECINE DU TRAVAIL	30		30	N/S
6458300000 CHARGES SOCIALES S/ CONGES PAYES	2 177		2 177	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	755 250		755 250	N/S
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-155 248		- 155 248	N/S
Intérêts et charges assimilées	2 299		2 299	N/S
6615000000 BOHO GROUP INTERETS C/C	2 299		2 299	N/S
Total des charges financières (VI)	2 299		2 299	N/S
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-2 299		- 2 299	N/S
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-157 548		- 157 548	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	600 002		600 002	N/S



	du 01/10/2017 au 31/12/2017 (03 mois)	Néant	Variation absolue	%
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	757 549		757 549	N/S
RESULTAT NET	-157 548		- 157 548	N/S

Soldes intermédiaires de gestion

Présenté en Euros

		Exercice clos le 31/12/2017 (03 mois)	Exercice clos le 30/09/2017 (00 mois)	Variation	%
-	Ventes de marchandises				
-	Coût direct d'achat				
+/-	Variation du stock de marchandises				
Marge commerciale (I)					
Taux de marge commerciale		%	%		
+	Production vendue	600 000		600 000	N/S
+	Production stockée				
+	Production immobilisée				
Production de l'exercice		600 000		600 000	N/S
-	Matières premières et approvisionnements consommés				
-	Sous-traitance directe				
Marge brute sur production (II)		600 000		600 000	N/S
Taux de marge brute sur production		100,00 %	%		
Marge brute globale (I + II)		600 000		600 000	N/S
Taux de marge brute globale		100,00 %	%		
-	Services extérieurs et autres charges externes	709 828		709 828	N/S
Valeur ajoutée produite		-109 828		- 109 828	N/S
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires		-18,30 %	%		
+	Subventions d'exploitation				
-	Impôts, taxes et versements assimilés	589		589	N/S
-	Salaires et traitements	31 891		31 891	N/S
-	Charges sociales	12 943		12 943	N/S
Excédent brut d'exploitation		-155 250		- 155 250	N/S
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires		-25,88 %	%		
+	Reprise sur amortissements et provisions				
-	Dotations aux amortissements sur immobilisations				
-	Dotations aux provisions sur immobilisations				
-	Dotations aux provisions sur actif circulant				
-	Dotations aux provisions pour risques et charges				
+	Autres produits de gestion courante	2		2	N/S
-	Autres charges de gestion courante				
+	Transfert de charges d'exploitation				
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)		-155 248		- 155 248	N/S
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires		-25,87 %	%		
+	Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
-	Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+	Produits financiers de participations				
+	Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+	Autres intérêts et produits assimilés				
+	Reprises sur provisions financières				
+	Différences positives de change				
+	Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
-	Dotations financières aux amortissements et provisions				
-	Intérêts et charges assimilées	2 299		2 299	N/S
-	Différences négatives de change				
-	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts		-157 548		- 157 548	N/S
Résultat courant / chiffre d'affaires		-26,26 %	%		

	Exercice clos le 31/12/2017 (03 mois)	Exercice clos le 30/09/2017 (00 mois)	Variation	%
+	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
+	Produits exceptionnels sur opérations en capital			
+	Reprises sur provisions & transferts de charges except°.			
-	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
-	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
-	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
	Résultat exceptionnel			
-	Participation des salariés aux résultats			
-	Impôts sur les bénéfices			
	Résultat net Comptable	-157 548	- 157 548	N/S
	Résultat net / chiffre d'affaires	-26,26 %	%	





Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 03 mois.

Il s'agit du premier exercice depuis la création de l'entreprise.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 591 960,12 E.

Le résultat net comptable est une perte de 157 547,73 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 25/04/2018 par les dirigeants.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général tel que présenté par le règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables modifié par le règlement n°2016-07, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016. Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles connues jusqu'alors.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Autres informations

La société BOHO MANAGEMENT a obtenu, jusqu'à l'approbation du prochain exercice, le soutien financier de sa société mère.

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2018

Désignation de l'entreprise : **BOHO MANAGEMENT** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : **0 3**

Adresse de l'entreprise : **125 RUE GILLES MARTINET 34000 MONTPELLIER** Durée de l'exercice précédent : **0 3**

Numéro SIRET : **8 3 2 7 3 2 8 8 7 0 0 0 1 9** Néant ☐ *

Exercice N clos le : **31/12/2017**

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA		
	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		EJ	BK	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	289
	Créances	BX	BY	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BZ	CA	573 130
	Autres créances (3)	CB	CC	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CD	CE	
Dividends et intérêts reçus	CF	CG	17 221	
Disponibilités	CH	CI	1 321	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 321	
TOTAL (III)		CJ	CK	591 960
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étalement (IV)	CW		
	Pertes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Écart de conversion actif * (VI)	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	591 960

Renvois : (1) Dont droit au bail : CP (2) Part à moins d'un an des immobilisations (autres que nettes) : (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Stocks Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2018

Désignation de l'entreprise		BOHO MANAGEMENT		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)	DA	100 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(157 548)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	(57 548)		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	213 299		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	408 802		
	Dettes fiscales et sociales	DY	26 182		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	1 224			
	TOTAL (IV)	EB	649 508		
Compte régularisation	EC				
Ecart de conversion passif *	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	591 960			
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IF			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	649 508			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : **BOHO MANAGEMENT** Néant ☐ *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB			FC
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		
			FG	600 000	FH		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	600 000	FK		FL	600 000
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	600 002
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	709 828
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	589
	Salaires et traitements *					FY	31 891
	Charges sociales (10)					FZ	12 943
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	dotations aux amortissements *			GA	
			dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)					GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	755 250
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - I)					GG	(155 248)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 299
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU	2 299	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(2 299)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)					GW	(157 548)	

(RENVIOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Désignation de l'entreprise		BOHO MANAGEMENT		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	600 002	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	757 549	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(157 548)	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *		HP	
			Crédit bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives			A6		
	obligatoires			A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 3032.

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2018

Désignation de l'entreprise **BOHO MANAGEMENT** Néant ☒*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations	
				Concédées à une réévaluation gracieuse au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE	KF
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP		KQ	KR	
		Dont Composants M3	KS		KT	KU	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	KV		KW	KX	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *	KY		KZ	LA	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *	LB		LC	LD	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LE		LF	LG	
	Emballages récupérables et divers *	LH		LI	LJ		
		Immobilisations corporelles en cours	LK		LL	LM	
	Avances et acomptes	LN		LO	LP		
	TOTAL III						
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T	
		Autres participations	8U		8V	8W	
Autres titres immobilisés		1P		1R	1S		
Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U	1V		
TOTAL IV		LQ		LR	LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG		OH	OJ		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4	
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ		DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW	IX
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
	Inst. gales, agents et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers	IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR
	Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY		NG		NH		NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ
		Autres titres immobilisés	1I		2B		2C		2D
Prêts et autres immobilisations financières		12		2E		2F		2G	
TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL		ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2018

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : BOHO MANAGEMENTNéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2010 : Etat préparatoire.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>BOHO MANAGEMENT</u>							Néant ☒ *	
CADRE A								
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH
Terrains		PI		PJ		PK		PL
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT
TOTAL III		QU		QV		QW		QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP		ØQ		ØR
CADRE B								
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement TOTAL I	M0	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			NY		NZ		
CADRE C								
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8
Primes de remboursement des obligations						SP		SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2018

Désignation de l'entreprise		BOHO MANAGEMENT		Néant ☒	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
	1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : BOHO MANAGEMENT		Néant ☐ *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	18 885	18 885		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	554 244	554 244			
	Charges constatées d'avance	VS	1 321	1 321			
	TOTAUX		VT	574 451	VU	574 451	VV
	REVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	408 802	408 802			
Personnel et comptes rattachés		8C	5 224	5 224			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	18 672	18 672			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 668	1 668			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	618	618			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	213 299	213 299			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 224	1 224			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	649 508	VZ	649 508		
REVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

SAGE Expert-comptables Janvier 2018 : État préparatoire



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise : BOHO MANAGEMENT				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice N, clos le : 31/12/2017		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés						WA	
			de son conjoint						WB	
					moins part déductible *		à réintégrer :		WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne 4-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- bis)		XX		XW	
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)									17	
Quote-part	Résultats relatifs par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				ZN	
									WN	
									WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-13* et 212 du CGI)	SU	1 987	Zones d'entreprises - (activité exonérée)	SW			WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3	
							TOTAL I		WR	
							1 987			
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									157 548	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WT	
									WU	
									WV	
									WH	
								WP		
								WW		
								XB		
								I6		
								WZ		
								XA		
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY	
	Majoration d'amortissement *								XD	
	Montants des réductions et exonérations	Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			XF
		Régime de crédit d'impôt (art. 44 undecies)	L6	Soutien investissements immobiliers (art. 209 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
		Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'exportation (art. 44 quaterdecies)	XC			
							PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									X5	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance déduite par le report en arrière de déficit		ZI			XG	
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II		XH	
							157 548			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		- bénéfice (I moins II) - déficit (II moins I)		XL				XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL				155 561		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN				XO		
								155 561		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

DGFIP 2058 A 2018
Extension

ВЫВЕДЕНИЕ ИЗ РАБОТЫ : ЕЩЕ ПЕРВАЯ ЧАСТЬ.

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N°2058-B-SD 2018

Désignation de l'entreprise BOHO MANAGEMENT		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	155 561
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	155 561
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	7 401
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)		
Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI*	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

SAGE Experts-comptables janvier 2018 : Etat préliminaire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-CSD 2018

Désignation de l'entreprise : BOHO MANAGEMENT										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserves légales – Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD			Dividendes		ZD				
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE				
					Report à nouveau		ZF				
	TOTAL I	OF			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZG				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7								YQ		
	– Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	– Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance								YT	160 750	
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8								YQ	3 548	
	– Personnel extérieur à l'entreprise								YU		
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	303 782	
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES								ST	241 747	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	709 828	
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	261	
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS								9Z	328	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	589	
TVA	– Montant de la TVA collectée								YY	120 000	
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	44 999	
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *								QB	26 667	
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								QS		
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%	
	– Numéro de centre de gestion agréé *				XP		– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
	– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe: résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 : Etat préparatoire.

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

(12)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise : **BOHO MANAGEMENT** Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt*	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations*					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS -VALUES , MOINS -VALUES

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
I - Immobilisations*						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
II - Autres éléments						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisés	+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)						
		(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DGFIP N° 2059-B-SD 2018

AGE Experts-comptables janvier 2013 - Etat préparatoire

Page 26

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts).Désignation de l'entreprise : BOHO MANAGEMENTNéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N 1			
N 2			
N 3			
N 4			
N 5			
N 6			
N 7			
N 8			
N 9			
N 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
N 1						
N 2						
N 3						
N 4						
N 5						
N 6						
N 7						
N 8						
N 9						
N 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2018

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>BOHO MANAGEMENT</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

Désignation de l'entreprise: BOHO MANAGEMENT										Néant ☐ *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN de la tête de groupe											
Exercice ouvert le: 01/02/2017 et clos le: 31/12/2017										Données en nombre de mois 0 3	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	600 000
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT	
TOTAL 1										OX	600 000
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE	
Subventions d'exploitation reçues										OF	
Variation positive des stocks										OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT	
TOTAL 2										OM	2
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										ON	8
Variation négative des stocks										OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	706 272
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS	3 548
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OG	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY	
TOTAL 3										OJ	709 828
IV- Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG	(109 826)
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)										SA	(109 826)
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)										GX	600 000
Effectifs au sens de la CVAE *										EY	2,00
Période de référence										GY	0 1 / 1 0 / 2 0 1 7
Date de cessation										HR	/ /
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs											
Effectif moyen du personnel *										YP	2,00
dont apprentis										YF	
dont handicapés										YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.											
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.											

SAGE Expert-comptables Janvier 2018 - Etat préliminaire

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N°2059-F-SD 2018



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122017

N° SIRET

8 3 2 7 3 2 8 8 7 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

BOHO MANAGEMENT

ADRESSE (voie)

125 RUE GILLES MARTINET

CODE POSTAL

34000

VILLE

MONTPELLIER

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

100000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

S.A.

Dénomination

BOHO GROUP

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

100,00

Nb de parts ou actions

100000

Adresse :

N°

Voie

11b Boulevard Joseph II

Code Postal

Commune

Pays

LUXEMBOURG

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

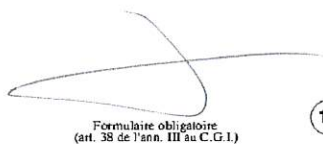
Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SAE Experts-comptables Janvier 2018 - EBI préparatoire.



Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122017

N° SIRET

8 3 2 7 3 2 8 8 7 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

BOHO MANAGEMENT

ADRESSE (voie)

125 RUE GILLES MARTINET

CODE POSTAL

34000

VILLE

MONTPELLIER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 : Etat récapitulatif.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2018

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Taux de date du service

Exercice ouvert le	01102017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

BOHO MANAGEMENT
125 RUE GILLES MARTINET
34000 MONTPELLIER

Adresse du siège social:

SIRET 8 3 2 7 3 2 8 8 7 0 0 0 1 9 Mét :

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées Activités des sièges sociaux Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3%

Bénéfice imposable à 28%

Déficit

155 561

Bénéfice imposable à 15%

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes

Zone franche urbaine

Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art. 44 septies

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

Autres dispositifs

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W

dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
JONQUET - ONDE Expertise 912 RUE DE LA CROIX VERTE PARC EUROMEDICINE BATIMENT 5 34090 MONTPELLIER Tél: 0499133939	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 26042018 Lieu: MONTPELLIER
	Qualité et nom du signataire: Président JULIEN SORMONTE
	Signature:
Tél:	

SAGE Experts-comptables janvier 2018 : Etat préparatoire.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				N° 2065 bis-SD					
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065-SD				2018					
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)									
F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e					
				f					
				g					
				h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j					
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)					
G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1		2	3	4	5	6	7	8	
BOHO GROUP		100 000							
11b Boulevard Joseph II LUXEMBOURG									
H DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
REMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾		26 667		MVL T restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVL T imputée sur les PVL T de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾				MVL T réalisée au cours de l'exercice					
				MVL T restant à reporter					

BOHO MANAGEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 125 Rue Gilles Martinet, 34070 MONTPELLIER
832 732 887 RCS MONTPELLIER

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 11 JUILLET 2018

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à -157 548 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -157 548 euros

Au compte "report à nouveau" -157 548 euros
S'élevant ainsi à -157 548 euros

L'associée unique constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Elle devra, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente décision.

L'associée unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Certifié conforme
Le Président,
Monsieur Julien SORMONTE

BOHO MANAGEMENT
125 rue Gilles Martinet
34070 MONTPELLIER
Siège : 832 732 887



BOHO MANAGEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 125 Rue Gilles Martinet, 34070 MONTPELLIER
832 732 887 RCS MONTPELLIER

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Monsieur Julien SORMONTE, Président non associé de la société BOHO MANAGEMENT, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2017, l'activité de la Société a été la suivante :

- un chiffre d'affaires s'élevant à 600.000 €
- des produits d'exploitation s'élevant à 600.002 €
- des charges d'exploitation s'élevant à 755.250 €
- le résultat d'exploitation est de - 155.248 €
- un résultat financier s'élevant à - 2.299 €
- le résultat courant s'élève donc à - 157.548 €
- le résultat exceptionnel est de 0 €
- En conséquence, le résultat net fait ressortir une perte de - 157.548 €

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2017, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Poursuite de l'activité.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4-I du Code de commerce, il est mentionné les informations suivantes concernant les délais de paiement des fournisseurs et des clients :



1°) Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu :

	Dettes de 1 à 30 jours	Dettes de 31 à 60 jours	Dettes de 61 à 90 jours	Dettes à plus de 91 jours	Total	Dettes litigieuses non comptabilisées
Nombre de factures concernées	Non applicable					
Montant total des factures concernées	371.440,42 TTC	14.450,10 TTC	10.697,35 TTC	0 TTC	0 TTC	0 TTC
% du montant total des achats HT de l'exercice	52% %	2% %	1% %	0 %	0 %	

(Indiquer si les montants sont mentionnés en H.T. ou en T.T.C.)

Délais de paiement de référence utilisés : ☐ Délais contractuels - ☒ Délais légaux

2°) Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu :

	Créances de 1 à 30 jours	Créances de 31 à 60 jours	Créances de 61 à 90 jours	Créances à plus de 91 jours	Total	Créances litigieuses non comptabilisées
Nombre de factures concernées	Non applicable					
Montant total des factures concernées	0 TTC	0 TTC	0 TTC	0 TTC	0 TTC	0
% du chiffre d'affaires de l'exercice HT	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0

(Indiquer si les montants sont mentionnés en H.T. ou en T.T.C.)

Délais de paiement de référence utilisés : ☐ Délais contractuels - ☐ Délais légaux

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous informons que notre Société ne détient aucune participation dans le capital d'autres sociétés.

- Prises de participations ou prises de contrôle

Nous vous informons que notre Société n'a pris aucune participation dans le capital d'une autre société au cours de l'exercice écoulé.

- Régularisation de participations croisées



Aucune participation croisée n'a exigé de régularisation en application des articles L. 233-29, L. 233-30 et R. 233-19 du Code de commerce.

EXAMEN DU BILAN

L'examen du bilan appelle les constatations suivantes :

A l'actif :

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à la somme de0 €
Les immobilisations corporelles s'élèvent à la somme de0 €
Les immobilisations financières s'élèvent à la somme de0 €
L'actif circulant s'élève à la somme de591.960 €

Au passif :

Les capitaux propres ressortent à – 57.548 €, savoir :

- Capital social.....100.000 €
- Réserve légale0 €
- Report à nouveau0 €
- Résultat de l'exercice - 57.548 €

Les provisions pour risques et charges ressortent à 0 euro.

A la clôture de l'exercice, les dettes s'élèvent à 649.508 €.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 600 000 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 2 euros.

Le montant des achats et variations de stocks est nul.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 709 828 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 589 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 31 891 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 12 943 euros.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 2 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions est nul.

Le montant des autres charges est nul.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 755 250 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -155 248 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de -2 299 euros, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à -157 548 euros.



Après prise en compte :

- d'un impôt sur les sociétés nul,

Le résultat de l'exercice se solde par une perte de -157 548 euros.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 591 960 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -157 548 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -157 548 euros

Au compte "report à nouveau" -157 548 euros

S'élevant ainsi à -157 548 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de -57 548 euros.

Distributions antérieures de dividendes

S'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres deviennent inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la présente décision.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

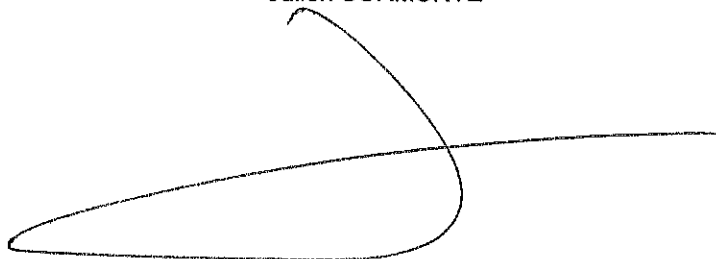
Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les décisions que nous soumettons à votre vote.

Fait à MONTPELLIER
Le 11 Juillet 2018

Le Président
Julien SORMONTE

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a large loop at the end, crossing back over itself.

BOHO MANAGEMENT

Société par actions simplifiée unipersonnelle

125, Rue Gilles Martinet
34070 MONTPELLIER

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 3 mois, clos le 31 décembre 2017

BOHO MANAGEMENT

Société par actions simplifiée unipersonnelle

125, Rue Gilles Martinet
34070 MONTPELLIER

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 3 mois, clos le 31 décembre 2017

A l'Associé Unique de la société BOHO MANAGEMENT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BOHO MANAGEMENT relatifs à l'exercice de trois mois, clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Conformément à la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L. 123-16-1 du Code de commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Associé Unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport de gestion ne nous ayant pas été communiqué, comme le prévoit l'article R.232-1 du Code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et sa concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que le non-établissement du rapport de gestion constitue une violation des dispositions de l'article L.232-157 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Castelnau-Le-Lez, le 29 juin 2018

Le commissaire aux comptes

REVI CONSEIL



Christophe PERRAU



Laure GRANIER

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	du 01/10/2017 au 31/12/2017 (03 mois)		Néant	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
Actif immobilisé				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)				
Actif circulant				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	289		289	289
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	18 885		18 885	18 885
. Autres	554 244		554 244	554 244
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	17 221		17 221	17 221
Instruments de trésorerie				
Charges constatées d'avance	1 321		1 321	1 321
TOTAL (II)	591 960		591 960	591 960
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	591 960		591 960	591 960

REVI CONSEIL
 Parc Mermoz
 Immeuble le Cube
 90, rue Didier Daurat
 34170 CASTELNAU LE LEZ
 S.A.S. au capital de 45 734, 71 €
 934 180 635 RCS Montpellier
 FR 66 334 180 635

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	du 01/10/2017 au 31/12/2017 (03 mois)	Néant	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	100 000		100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	-157 548		- 157 548
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	-57 548		- 57 548
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)		REVI CONSEIL	
		Parc Mermoz	
Emprunts et dettes		Immeuble le Cube	
Emprunts obligataires convertibles		90, rue Didier Daurat	
Autres Emprunts obligataires		34170 CASTELNAU LE LEZ	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		S.A.S. au capital de 45 734, 71 €	
. Emprunts		334 180 635 RCS Montpellier	
. Découverts, concours bancaires		FR 66 334 180 635	
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	213 299		213 299
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	408 802		408 802
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	5 224		5 224
. Organismes sociaux	18 672		18 672
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 668		1 668
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	618		618
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 224		1 224
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	649 508		649 508
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	591 960		591 960

Compte de résultat

Présenté en Euros

	du 01/10/2017 au 31/12/2017 (03 mois)		Néant	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	600 000		600 000	600 000	N/S
Chiffres d'affaires Nets	600 000		600 000	600 000	N/S
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges					
Autres produits			2	2	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			600 002	600 002	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			709 828	709 828	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés			589	589	N/S
Salaires et traitements			31 891	31 891	N/S
Charges sociales			12 943	12 943	N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges					
Total des charges d'exploitation (II)			755 250	755 250	N/S
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-155 248	- 155 248	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)					
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées			2 299	2 299	N/S
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)			2 299	2 299	N/S
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-2 299	- 2 299	N/S
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-157 548	- 157 548	N/S

REVI CONSEIL
 Parc Mermoz
 Immeuble le Cube
 90, rue Didier Daurat
34170 CASTELNAU LE LEZ
 S.A.S. au capital de 45 734, 71 €
 334 180 635 RCS Montpellier
 FR 66 334 180 635

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	du 01/10/2017 au 31/12/2017 (03 mois)	Néant	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	600 002		600 002	N/S
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	757 549		757 549	N/S
RESULTAT NET	-157 548		- 157 548	N/S
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

REVI CONSEIL
 Parc Mermoz
 Immeuble le Cube
 90, rue Didier Daurat
 34170 CASTELNAU LE LEZ
 S.A.S. au capital de 45 734, 71 €
 334 180 635 RCS Montpellier
 FR 66 334 180 635

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 03 mois.

Il s'agit du premier exercice depuis la création de l'entreprise.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 591 960,12 E.

Le résultat net comptable est une perte de 157 547,73 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 25/04/2018 par les dirigeants.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général tel que présenté par le règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables modifié par le règlement n°2016-07, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016. Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles connues jusqu'alors.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Autres informations

La société BOHO MANAGEMENT a obtenu, jusqu'à l'approbation du prochain exercice, le soutien financier de sa société mère.

REVI CONSEIL
Parc Mermoz
Immeuble le Cube
90, rue Didier Daurat
34170 CASTELNAU LE LEZ
S.A.S. au capital de 45 734, 71 €
334 180 635 RCS Montpellier
FR 66 334 180 635